

# Les députés pressent le ministre Bolduc d'autoriser le projet de maison de naissance

L'ancien CLSC à Richelieu fait consensus pour abriter ce nouveau service

CAROLE PRONOVOST  
redaction@journaldechambly.com

«Il est plus que temps que le ministre de la Santé, Yves Bolduc, donne son approbation à l'implantation d'une maison de naissance dans l'ancien CLSC de Richelieu», ont déclaré les députés Marie Bouillé (Iberville), Bertrand St-Arnaud (Chambly) et Dave Turcotte (Saint-Jean). Les trois députés ont fait cette déclaration au terme d'une rencontre tenue à Chambly avec les représentants du Mouvement Maison de Naissance Montérégie.

«Le ministre de la Santé a déclaré à l'Assemblée nationale le 9 décembre dernier qu'il appuyait le projet de maison de naissance dans notre région. Quand passera-t-il de la parole aux actes en autorisant l'implantation de cette maison dans les locaux inoccupés de l'ancien CLSC de Richelieu, un site qui fait consensus auprès de tous les intervenants. Qu'attend-il pour agir?», s'est demandé le député de Chambly, Bertrand St-Arnaud.

Le gouvernement du Québec a annoncé en novembre dernier un investissement pour implanter les services de sages-femmes sur le

territoire desservi par le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Haut-Richelieu-Rouville, notamment pour permettre aux femmes d'accoucher à domicile ou à l'hôpital du Haut-Richelieu. «On nous dit qu'il s'agit là d'une première phase et que la maison de naissance ne viendra que dans la deuxième phase du plan. Ne serait-il pas préférable d'utiliser immédiatement ces sommes pour aménager la maison de naissance tant attendue et la doter du matériel requis? Pourquoi ce détour inutile?», a ajouté le député de Saint-Jean, Dave Turcotte, rappelant au passage que l'hôpital du Haut-Richelieu est déjà en manque criant d'espace.

La députée d'Iberville, Marie Bouillé, a

tenu pour sa part à souligner l'exaspération suscitée par la lenteur du gouvernement libéral à débloquer ce projet. «Un consensus existe depuis des années pour implanter une maison de naissance. Il y a maintenant un consensus sur l'emplacement de cette maison et les locaux sont disponibles. Tous les regards sont maintenant tournés vers le ministre pour qu'il bouge rapidement. Le fruit est mûr», a conclu la députée.

Si aucune décision n'est prise par le ministre libéral Yves Bolduc d'ici là, les trois députés entendent continuer à interpeller le ministre sur cet important dossier régional dès la reprise des travaux parlementaires à l'Assemblée nationale, le 8 février.

**INTÉGRATION :**  
**LA LIMITE EST DÉPASSÉE**  
**FAUT FAIRE PLUS QU'EN PARLER !**

**Au Québec, plus de 100 000 élèves en difficulté sont intégrés dans des classes régulières**

Tous les élèves ont droit à une éducation de qualité, de la classe régulière à la classe spéciale.

Pour que l'intégration des élèves en difficulté se fasse de façon harmonieuse, nous devons :

- évaluer les besoins des élèves ;
- limiter à 10 % le nombre d'élèves en difficulté intégrés dans une même classe ;
- tenir compte de la composition de la classe ;
- s'assurer de la mise en place des services requis.

**Donnons aux enseignantes et enseignants les moyens de réussir !**

**40<sup>ans</sup>**  
Syndicat de l'enseignement de Champlain (CSA)  
syndicatchamplain.com

**FSE** Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)  
Enseigner, c'est s'entraider de A à Z.  
www.fse.qc.net



Les députés de Chambly, Iberville et Saint-Jean à l'Assemblée nationale ont rencontré les représentants du Mouvement Maison de Naissance Montérégie au bureau de circonscription du député de Chambly. On aperçoit ici, de gauche à droite, le député Bertrand St-Arnaud (Chambly); Danielle Simard et Nadine Viau du Mouvement Maison de naissance Montérégie; le député Dave Turcotte (Saint-Jean) et la députée Marie Bouillé (Iberville).

## Les jeunes péquistes de Chambly veulent des référendums populaires

Le comité des jeunes du Parti québécois de la circonscription de Chambly a entrepris de promouvoir la tenue de référendums populaires au Québec.

Aussi, à la veille du congrès régional de la Montérégie qui aura lieu les 5 et 6 février, les délégués jeunes de la circonscription de Chambly annoncent qu'ils défendront une proposition portant sur des modifications à apporter à la Loi sur les consultations populaires afin de permettre les référendums populaires. Ils espèrent que leur proposition passera l'étape du congrès régional pour être débattue ensuite au Congrès national d'avril.

«Nous croyons en la nécessité de revitaliser un processus démocratique que nous voyons mis à mal par la distance grandissante entre la nation et la classe politique québécoise, laquelle se traduit couramment par ce qui est quali-

fié de «cynisme politique». En cela, l'instauration du mécanisme de référendum d'initiative populaire permettrait de cerner l'expression majoritaire relativement à une question sur laquelle cette dernière croirait bon de se prononcer et, bien entendu, le tout aurait force de loi», indique Mathieu Pelletier, délégué jeune de la circonscription de Chambly.

«Pour nous, l'idée des référendums d'initiative populaire s'inscrit clairement dans une logique de complémentarité avec l'idée de la gouvernance souverainiste», ajoute Charles Fraser-Guay, président du comité des jeunes de Chambly.

Pour Louis Monty-Tremblay, il est légitime de penser qu'en s'impliquant davantage dans le processus décisionnel, les citoyens prendront goût à ce type d'indépendance et qu'ils désireront par conséquent, un jour, s'affranchir du carcan canadien. (CP)

my Choice

my College

**www.champlainonline.com**  
900 Riverside Drive, Saint-Lambert, Québec J4P 3P2  
Tel.: 450-672-6240

**SOIRÉE D'INFO**  
Le jeudi 3 février 2011  
19 à 21 heures

**INFO EVENING**  
Thursday, February 3, 2011  
7:00 p.m. to 9:00 p.m.

**Champlain**  
COLLEGES SAINT-LAMBERT